



Loyers et défiscalisation ?

Par **GENTIANES13011**, le **04/02/2017** à **11:36**

Bonjour à la communauté,

Par quelques lignes, je vous expose mon cas en espérant que quelqu'un pourra me renseigner.

En 2005, nous avons créé une SCI familiale et bâti un immeuble de 3 logements, afin d'assurer mon épouse et moi notre retraite.

Ces 3 habitations, (occupées depuis le début), sont destinées uniquement à la location, puisque nous avons chacun une résidence principale, et qu'il n'est pas prévu d'occuper un jour ces logements.

Pouvons-nous bénéficier d'une quelconque loi qui nous engage à louer pendant x années du type loi "alur" ou autres, ou bien est-ce trop tard pour faire machine arrière ?

Car maintenant, il nous est de plus en plus difficile d'assumer toutes les taxes (foncière et sociales), et bien évidemment l'impôt sur le revenu qui englobe comme vous le savez les loyers perçus que nous ne voyons pas la couleur, car ils servent à rembourser le prêt de la construction.

Merci pour vos renseignements qui nous seront précieux.

Par **Visiteur**, le **04/02/2017** à **12:05**

Bjr

Il est malheureusement bien trop tard car le choix (robien à l'époque, sauf erreur), devait se faire lors de la première déclaration des revenus, donc 2006 pour vous... et à condition que votre bien corresponde aux normes de cette loi.

Par **GENTIANES13011**, le **04/02/2017** à **15:59**

Bonjour et merci pragma pour votre réponse, mais je me doutais que c'était trop tard !
Croyez-moi, c'est très dur de gérer tout ça!!!...
Merci encore.

Par **BrunoDeprais**, le **05/02/2017** à **10:29**

Bjr

De plus, je ne sais pas si ce genre d'avantage fiscal marche en SCI.